



Référendum communal facilité

Afin de favoriser l'exercice du droit de référendum communal, le Gouvernement va diminuer le nombre de signatures exigées.

MOTION. Avec l'augmentation du nombre de Conseils généraux, une adaptation des droits populaires est nécessaire. Le Grand Conseil a ainsi accepté mercredi une motion pour faciliter le lancement d'un référendum communal.

Cette amélioration de la démocratie de proximité est «un signe d'ouverture» donné aux citoyens, incités ainsi à s'intéresser aux affaires communales, a salué le député André Schoenenweid (pdc), auteur de la motion avec Stéphane Peiry (udc).

Le droit de référendum est plus difficile à exercer au niveau communal qu'au niveau cantonal. Le délai de récolte de signatures est plus court (30 jours contre 90 jours), et le nombre de paraphes requis est proportionnellement beaucoup plus grand (10% contre 6000).

De plus, le droit fribourgeois est globalement plus

restrictif que dans les autres cantons. La plupart posent aussi un délai de 30 jours, mais d'autres cantons connaissent des délais plus longs, comme le Valais, Neuchâtel ou Genève.

Le Conseil d'Etat, qui était favorable à l'abaissement du nombre de signatures, va donc modifier la loi fribourgeoise en ce sens. Il va aussi examiner la possibilité d'introduire une certaine liberté aux communes pour la fixation du nombre requis.

Par contre, le Gouvernement était contre la prolongation du délai, jugeant qu'une simple annonce de demande de référendum pourrait retarder de nombreux projets communaux. Il a été entendu par le Grand Conseil, qui a accepté de diviser la motion: les députés n'ont accepté que la diminution de signatures (par 63 voix contre 32) et ont rejeté la prolongation de délai (80 contre 16). **ATS**

Un panorama culturel et des perspectives

L'offre culturelle s'est grandement enrichie durant la dernière décennie. Un postulat, accepté mardi par le Grand Conseil, demande si le budget du canton pour ce domaine d'activité est encore adapté aux besoins et dans quelle mesure il pourrait évoluer. Le Conseil d'Etat fournira un rapport sur la question.

XAVIER SCHALLER

POSTULAT. Depuis une dizaine d'années, les moyens financiers alloués à la culture augmentent en moyenne d'un pour cent par an. L'aide cantonale a ainsi atteint 3,82 millions en 2014. Un montant loin d'être en adéquation avec le développement culturel et démographique qu'a connu le canton de Fribourg, estiment les députés Pierre Mauron (ps, Riaz) et Eric Collomb (pdc, Lully), dans leur postulat, accepté mardi par le Grand Conseil.

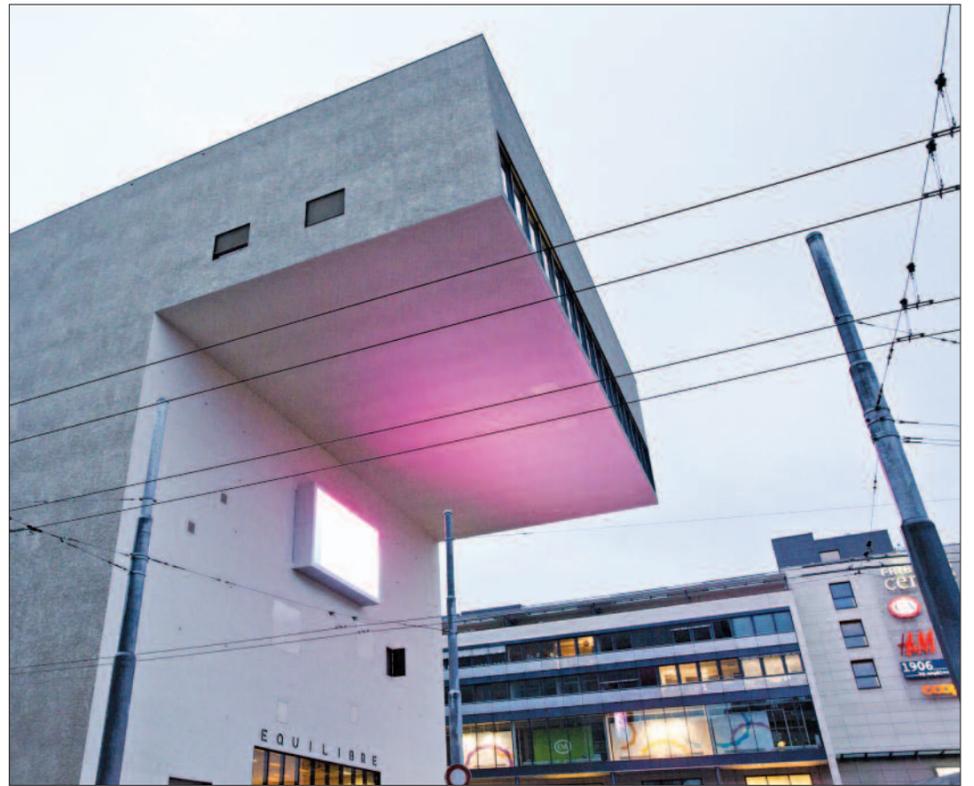
«Si 3,5 millions étaient tout à fait importants en 2005, 3,9 millions en 2015 sont insuffisants», a argumenté le socialiste. Notamment au vu de l'augmentation démographique, puisque la dépense annuelle par habitant a diminué de deux francs durant cette période.

Les communes ont fait leur part, selon lui, en construisant ou en rénovant de nombreux lieux de création. «Qui aujourd'hui oserait remettre en cause la nécessité du Bicubic, à Romont, de l'Univers@lle, à Châtel-Saint-Denis, du Podium, à Guin, de CO2, à La Tour-de-Trême, d'Equilibre et de Nui-thonie dans l'agglomération?»

Favorable au texte, Antoinette de Weck (plr, Fribourg) a néanmoins rappelé qu'«en quatorze ans, les montants alloués à la culture ont augmenté de 273%. Et les subventions ont été maintenues, même dans les années de vaches maigres.»

A ce sujet, Jean-Pierre Siggen, directeur de l'Instruction publique, de la culture et du sport (DICS), s'est comparé à un capitaine dans la tempête: «Nous ne pouvons plus avancer aussi vite, mais nous résistons.»

Antoinette de Weck voit dans ce postulat une occasion pour une vue globale sur la politique culturelle: «Qui bénéficie de subventions et selon quels critères d'octroi?» Un avis par-



En dix ans, de nombreuses salles de spectacles professionnelles ont été construites ou rénovées dans le canton. Le théâtre Equilibre, à Fribourg, est le symbole de ce développement qu'a soutenu l'Etat. R. GAPANY

tagé par la plupart des groupes et par le Conseil d'Etat. Ces précisions pourront,

selon la libérale-radical, faire taire certaines critiques au sujet de la politique culturelle cantonale.

Seule l'UDC, mais toute l'UDC, a rejeté le postulat (accepté à 70 voix contre 14 et deux abstentions). Le parti a focalisé son discours sur l'opposition amateurs-professionnels. Stéphane Peiry (udc, Fribourg) a violemment combattu le texte, estimant que «les professionnels de la culture sont tout sauf des parents pauvres.»

L'UDC n'est pas opposée au soutien de la culture, a-t-il garanti, mais «pas toujours pour les mêmes». L'argent de l'Etat

doit bénéficier selon lui au plus grand nombre et non à quelques artistes «sans talent et sans public». «Le canton est connu et reconnu pour sa culture populaire, mais celle-ci est reléguée au titre d'animation culturelle.»

Eric Collomb, coauteur du postulat, a appelé à ne pas dresser amateurs contre professionnels. «Nous avons notamment besoin de pros pour mettre en scène les amateurs», prenant comme exemple le spectacle *Ponteio*, auquel il participe.

Effet multiplicateur

«Il n'y a pas de marchés publics pour la culture, a-t-il aussi souligné. Quand on y dépense

un franc, il reste dans le canton.» Avec un effet multiplicateur, comme l'ont aussi relevé d'autres intervenants.

Possibilités d'évolution

Jean-Pierre Siggen a rappelé quant à lui que la répartition de 85% pour les créations et 15% pour les animations culturelles est fixée par la loi. «Je m'élève contre l'affirmation que les fonctionnaires du canton ont du mépris pour la culture populaire. La diversité est le propre de la culture et de la vie.» Dans le rapport à venir, le Conseil d'Etat va examiner les encouragements actuels. Il étudiera aussi les possibilités d'évolution du budget de la culture, en tenant compte des ressources disponibles. ■

Echos du Parlement

LOI SUR LES TRANSPORTS. Tous les citoyens se rappellent des votations fédérales du 9 février 2014. Mais peu se souviennent avoir accepté ce jour-là le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Afin de verser sa contribution – 500 millions pour le financement des coûts d'infrastructure et 14 millions pour les prestations de trafic régional – le canton de Fribourg doit modifier sa Loi sur les transports. Le Grand Conseil a accepté la nouvelle version par 66 oui, 14 non et 4 abstentions. Les communes participeront à ces frais en fonction de leur population légale. Un amendement demandait que la part de chacune soit pondérée en fonction de l'offre en transports dont elle bénéficie. Jugée trop compliquée à mettre en œuvre, cette proposition a été refusée par une courte majorité.

MOTION. Une troisième catégorie de route sera introduite dans le canton. En plus des routes cantonales et communales, une appellation «route communale à fort trafic régional» sera créée, comme le demandait la motion du député Christian Ducotterd (pdc, Grolley). Le canton prendra alors à sa charge les frais d'entretien de ces tronçons, allégeant ainsi les budgets de certaines municipalités. «Les montants sont importants, de l'ordre de plusieurs millions», a rappelé Christian Ducotterd. De plus, la péréquation financière intercommunale ne permet pas de compenser, selon lui, ce type de disparité. Conscient du problème, le directeur de l'Aménagement, de l'environnement et des constructions, Maurice Ropraz, a proposé d'accepter l'objet. «Mais au-delà du délai légal d'un an», car le Conseil d'Etat veut examiner cette problématique lors de la révision de la Loi sur les routes, actuellement en cours. Le Grand Conseil a suivi mercredi sa recommandation, en acceptant l'objet par 49 oui, 28 non et 7 abstentions.

En bref

ESTAVAYER-LE-LAC

Bâtiment détruit par le feu sur un chantier naval

Hier matin, un important incendie a détruit un bâtiment sur un chantier naval, à Estavayer-le-Lac. L'alerte a été donnée à 8 h 50 et, à l'arrivée des premiers intervenants, la totalité de la bâtisse était la proie des flammes. Une employée qui se trouvait à l'intérieur a pu sortir d'elle-même, communique la police cantonale. Personne n'a été blessé, mais le bâtiment a été entièrement détruit, malgré l'intervention de 40 sapeurs-pompiers du CSPI d'Estavayer-le-Lac. Pour les besoins de l'intervention, les routes aux abords du chantier naval ont été fermées à la circulation durant cinq heures. Des mesures de protection ont également été mises en place afin d'éviter une pollution du lac ou des cours d'eau. La cause du sinistre n'est pas encore connue et une enquête est ouverte.

Conseil d'Etat Séance du 7 septembre 2015

Le Conseil d'Etat a:

ADOPTÉ ET TRANSMIS au Grand Conseil la réponse à la question Gabriel Kolly - Modification de la loi sur la radio et la télévision;

DÉLÉGUÉ à la commune de Morlon la compétence d'infliger des amendes d'ordre;

APPROUVÉ la convention tarifaire et les baserates 2015 concernant le traitement hospitalier en division commune de la Clinique générale – Sainte-Anne;

RÉPONDU à plusieurs consultations fédérales. Ces réponses seront publiées ces prochains jours sous www.fr.ch/consultations_federales.

Aide sociale sous la loupe

GRAND CONSEIL. Le canton de Fribourg va réviser sa Loi sur l'aide sociale (LASoc). Le Grand Conseil a accepté mardi une motion dont l'objectif est d'harmoniser les pratiques, mais aussi de mieux lutter contre les abus, et de contrôler l'accès aux prestations pour les étrangers. Les députés ont donné leur feu vert par 64 voix contre 32 et 2 abstentions. Le PLR, le PDC et l'UDC étaient unis face au PS et au groupe Alliance centre gauche (ACG).

La motion exigeait de réviser la Loi sur l'aide sociale, datant de 1991, au motif qu'elle n'est plus adaptée à la réalité du terrain. Les services compétents font face à des cas toujours plus nombreux, plus complexes et plus onéreux. La majorité des députés ont convenu qu'il fallait leur fournir un outil efficace pour limiter les disparités entre régions. Le texte vise également à renforcer le contrôle des abus. La motion demandait aussi de limiter l'accès à l'aide

sociale pour les étrangers. Les ressortissants de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre échange (AELE) qui sont en Suisse depuis peu peuvent en bénéficier quand ils n'ont plus d'emploi, tant qu'ils résident officiellement dans le pays. Les députées Antoinette de Weck (plr, Fribourg) et Erika Schnyder (ps, Villars-sur-Glâne), auteures de la motion, suggèrent d'agir sur l'octroi et la révocation des permis pour éviter que ces personnes n'émergent systématiquement à l'aide sociale.

Révision fédérale en cours

Anne-Claude Demierre, cheffe de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), a proposé, en vain, de fractionner la motion. Elle était favorable à la révision de la Loi sur l'aide sociale, mais rejetait les mesures sur les permis. «La Loi fédérale sur les étrangers est en révision», a-t-elle

rappelé. Or, les modifications mises en consultation portent précisément sur l'exclusion de l'aide sociale des ressortissants UE/AELE qui séjournent en Suisse pour chercher un emploi, et sur l'échange de données entre autorités migratoires et autorités chargées de l'octroi de prestations complémentaires.

Elles portent aussi sur une réglementation de la révocation du droit de séjour des titulaires d'une autorisation de courte durée ou de séjour avec activité lucrative et leur accès aux prestations d'aide sociale.

Toute modification adoptée dans le cadre de cette révision en cours de la loi fédérale aura un impact sur la législation cantonale. «Il faut absolument coordonner les deux processus et ne pas faire du travail à double», a argumenté Anne-Claude Demierre, ajoutant que le canton ne manquerait pas d'intégrer, le moment venu, le résultat des débats fédéraux. **ATS**